

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Comité I

Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

PROJETS DE DÉCISIONS SUR LE POISSON-CARDINAL DE BANGGAI
(*PTERAPOGON KAUDERNI*)

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP17 Prop. 46, après discussion et accord à la quatorzième séance du Comité I (voir document CoP17 Com. I Rec. 14).

À l'adresse de l'Indonésie

- 17.X1 L'Indonésie devrait mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion pour veiller à la durabilité du commerce international de *Pterapogon kauderni*, et faire rapport sur les progrès d'application de ces mesures au Comité pour les animaux, à sa 30^e session.

À l'adresse du Secrétariat

- 17.X2 Sous réserve de financement externe, le Secrétariat commande une étude en vue d'évaluer les effets du commerce international sur l'état de conservation de *Pterapogon kauderni* et de préconiser des mesures de conservation et de gestion adaptées, s'il y a lieu.
- 17.X3 Le Secrétariat communique au Comité pour les animaux, à sa 30^e session, les résultats de l'étude dont il est question dans la décision 17.X2.

À l'adresse du Comité pour les animaux

- 17.X4 À sa 30^e session, le Comité pour les animaux examine le rapport sur les progrès soumis par l'Indonésie conformément à la décision 17.X1, ainsi que les résultats de l'étude mentionnée dans la décision 17.X2 et fait des recommandations à la 18^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse des Parties donatrices et autres organisations pertinentes

- 17.X5 Les Parties donatrices et autres organisations pertinentes, notamment la FAO, sont invitées et encouragées à fournir un appui à l'Indonésie et au Secrétariat en faveur de la mise en œuvre des décisions 17.X1 à 17.X3.